

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° II-AC6

présenté par  
M. Chudeau

-----

### ARTICLE 30

#### ÉTAT G

#### Mission « Enseignement scolaire »

À l'alinéa 692, substituer aux mots :

« le maximum de »,

les mots : « tous les ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le « maximum de jeunes » n'est pas un objectif à la hauteur des ambitions ni des enjeux de l'action éducatrice de l'État dans un pays hautement développé. Il faut affirmer comme une mission centrale et un objectif parfaitement atteignable pour notre système éducatif, que « tous les élèves soient conduits aux niveaux de compétences attendues en fin de formation initiale et à l'obtention des diplômes correspondants ».